

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LONDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2026

Date de la convocation :

18 juin 2026

N° 2026-06-29_54

Date d'affichage de la convocation :

18 juin 2026

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

7 juillet 2026

Secrétaire de séance :

Benjamin ITIÉ

Date de publication ou de notification :

7 juillet 2026

DÉBAT SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-London), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS En exercice : 41 Présents : 32 Représentés : 4 Excusés non représentés : 3 Absents non excusés : 2 Votants : 36 VOTES POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Arville	Anne THIBAUT Nadège BESLÉ	☒ ☐	☐ ☐	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND	☒ ☐	☐ ☐	
	Beaumont-du-Gâtinais	Nicolas POZO Caroline MASSYN	☒ ☒	☐ ☐	
	Bougigny	Sandra TIMBERT Jean-Benoist BARTHÉLÉMY	☐ ☐	☒ ☒	
	Bransles	Florent NÉGRIER Michel BAUWENS	☒ ☒	☐ ☐	
	Chaintreaux	Alexis KERLO Alain MÉTAUT	☒ ☐	☐ ☒	
	Château-London	Benjamin ITIÉ Colline TORAILLE SMITH Giovanni BARONE Sylvie STITI Frédéric BAUDOUIN	☒ ☒ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☒ ☒ ☒	Colline TORAILLE SMITH Benjamin ITIÉ
	Chenou	Gérard MOUSSET DE LOS SANTOS Nathalie	☐ ☐	☐ ☐	☒ ☐
	Égreville	Pascal POMMIER Marie LEPAGE Georges BADER Catherine CARTIER	☒ ☒ ☒ ☐	☐ ☐ ☐ ☒	Georges BADER
	Gironville	François COUSIN Olivier JEANNOTIN	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐
	Ichy	Hervé JACQUESSON Cynthia CHEREAU	☐ ☒	☒ ☐	☐ ☐
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Claude BICHEREL Martine DUFONT	☒ ☒	☐ ☐	☐ ☐
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST Sylviane DONELLI	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Netty VINTANEL ROUSIER Jacques SIMAO	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐
	Mondreville	Jean-Sébastien POITOU Mathurin PHILIPPEAU	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐
	Obsonville	Hervé COURTOIS Antoine PACHECO	☒ ☐	☐ ☐	☐ ☐

Poligny	Gérard GENEVIÈVE	☒	☐	☐	
	Évelyne GUERPILLON	☒	☐	☐	
Souppes-sur-Loing	Jean-Michel CAPELLE	☒	☐	☐	
	Nathalie VILETTE	☒	☐	☐	
	Fabrice GILBERT	☒	☐	☐	
	Marie-Laure BAUDON	☒	☐	☐	
	Alain LEBLANC	☒	☐	☐	
	Hélène REBOUCO	☒	☐	☐	
	Martin TRICARD	☐	☒	☐	Jean-Michel CAPELLE
	Jocelyne PRESLES	☒	☐	☐	
Vaux-sur-Lunain	Didier RICHARD	☒	☐	☐	
	Charlie PREVOST	☒	☐	☐	
	Marie-Hélène FONSECA	☐	☐	☐	
Villebéon	Francis PLÉ	☒	☐	☐	
	Didier MARCOIN	☐	☐	☐	

Le Conseil communautaire,

- VU

le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-11-2,
- VU

l’arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU

l’arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-20_11 du 20 avril 2026 relative à l’élection du Président,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-20_12 du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidents,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-20_13 du 20 avril 2026 relative à l’élection des vice-présidents,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-20_14 du 20 avril 2026 relative à la détermination du nombre des autres membres du Bureau,
- VU

la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2026-04-20_15 du 20 avril 2026 relative à l’élection des autres membres du Bureau,
- VU

les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

- CONSIDÉRANT

qu’après chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit notamment à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public,
- CONSIDÉRANT

que si l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, il l'adopte dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte,

La présente délibération, transmise au représentant de l’État, peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d’un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d’un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois. Conformément à l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, le délai de recours prévu est augmenté d'un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises. De même, le délai est augmenté de deux mois pour les personnes qui demeurent à l'étranger.

CONSIDÉRANT

que le pacte de gouvernance peut prévoir :

- les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions relatives aux décisions dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres,
- les conditions dans lesquelles le bureau peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire,
- les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres,
- la création de commissions spécialisées associant les maires,
- la création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine,
- les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires,
- les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services,
- les objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public,

CONSIDÉRANT

que la modification du pacte suit la même procédure que son élaboration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} :

PREND ACTE de la tenue du débat sur l'élaboration du pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Article 2 :

SE PRONONCE favorablement sur l'élaboration du pacte de gouvernance ;

Article 3 :

PRÉCISE que le pacte de gouvernance devra être adopté dans un délai de neuf mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ;

Article 4 :

PRÉCISE que les communes membres seront saisies pour avis ;

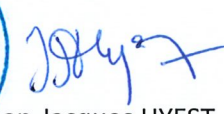
Article 5 :

PRÉCISE que l'adoption du pacte de gouvernance pourra donner lieu à la révision du règlement intérieur du Conseil communautaire en cas d'adoption postérieure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

À Château-Landon, le 7 juillet 2026

Le secrétaire de séance


Benjamin ITIÉPour extrait conforme
Le Président
Jean-Jacques HYEST

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le



ID : 077-200023919-20260629-2026062954-DE